Université Rennes 2

Nos Labels

L'université Rennes 2, par ses engagements et procédures mises en places, est détentrice de différents labels.

Certification qualité "Qualiopi"

L'article L.6316-4 II du code du travail reconnaît la qualité de l'établissement d'enseignement supérieur au titre des 4 catégories d'action concourant au développement des compétences.

- Plus d'informations sur Qualiopi

Label "Bienvenue en France"

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie d'attractivité pour les étudiants internationaux, le Label "Bienvenue en France" a été créé fin 2018 par le gouvernement français pour construire une véritable culture de l'accueil et généraliser les bonnes pratiques proposées par certains établissements.

Véritable gage de qualité et de crédibilité pour les établissements d'enseignement supérieur, ce label permet à l'étudiant international de comprendre ce que l'établissement a mis en place pour garantir la qualité de son accueil.

Le label repose sur un cahier des charges engageant qui passe en revue une série de critères à prendre en compte : la qualité et l'accessibilité de l'information, la qualité et l'accessibilité des dispositifs d'accueil, la qualité et l'accompagnement des enseignements, le logement et la qualité de vie sur le campus, la qualité du suivi post-diplômant. S'y ajoute depuis cette année 2023, l'engagement des établissements pour un développement durable et une responsabilité sociétale (DDRSE).

Trois paliers de labellisation tiennent compte du nombre d'indicateurs globalement remplis par l'établissement et la qualité de réponse à chaque indicateur fait également l'objet d'une attention particulière.

L'Université Rennes 2 qui a obtenu ce label en 2019 prépare actuellement le renouvellement de sa labellisation pour une période de 5 ans.

Label "Qualité FLE"

Chaque année, la France accueille nombre d'étudiantes et étudiants internationnaux dans le cadre de programmes d'échanges et de séjours linguistiques et la densité des offres pédagogiques et culturelles entraine une faible lisibilité de la qualité des services d'accueil et de formation proposés.

En réponse à ce contexte, le label *Qualité FLE*, créé en 2007, est attribué pour 4 ans aux centres dont l'offre linguistique et les services présentent des garanties de qualité ; ce qui leur permet ainsi de se distinguer parmi tous les centres FLE. Il est le fruit d'une démarche d'assurance qualité engagée par trois ministères : le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, le ministère de la Culture et le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Le label permet d'informer le public de manière objective sur l'offre de formation linguistique, ainsi que d'encourager les centres de FLE à engager une démarche qualité pour améliorer leur offre et ainsi gagner en visibilité et en attractivité. Le label est octroyé par la commission interministérielle de labellisation sur la base d'un audit et d'un dossier de ressources documentaires soumis par l'établissement démontrant et justifiant de la conformité de la candidature selon 5 critères :

- Les formations et les enseignements proposés
- Les enseignants
- L'accueil et l'accompagnement des étudiants
- Les locaux et équipements
- La direction et la gestion administrative

Lors du dernier audit de novembre 2025, le CIREFE a obtenu le maximum d'étoiles, soit 3 dans chacun des 5 domaines du Label Qualité FLE : formations, enseignants, accueil, locaux, gestion.

[flə] QUALITÉ
FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE

★★★ formations
★★★ enseignants
★★★ accueil
★★★ locaux
★★★ gestion

Label "Établissement d'accueil sport de haut niveau"

Les universités de Rennes (anciennement Rennes 1) et Rennes 2 ont été officiellement labellisées « établissement d'accueil sport de haut niveau » par le Rectorat de Rennes et la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale le vendredi 29 mars 2019.

Ce label reconnait et certifie l'engagement et les actions menées pour l'accueil des sportifs de haut niveau dans les établissements d'enseignement supérieur.

Des aménagements ont été mis en place par les deux établissements pour améliorer la qualité de vie des sportifs et leur permettre de mener au mieux leur double projet académique et sportif, tout en mettant en avant leur devoirs au regard des droits qui leur sont accordés.

